



LE GREENSCOPE #29

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

Au programme de cette édition :

- **RETOUR D'EXPÉRIENCE**
 - Déploiement de plan d'actions ESG
- **VEILLE RÉGLEMENTAIRE**
 - « Neutralité carbone » : un terme à ne plus utiliser à la légère
 - La Taxinomie verte ou l'investissement Responsable selon l'UE
 - Taxinomie & CSRD
 - Surveillance de la ressource en eau dans les ICPE
- **INNOVATION**
 - Des panneaux photovoltaïques toujours plus performants
- **ACTUALITÉS**
 - Produrable : retrouvez-nous les 12 et 13 septembre stand 158-A

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Déploiement de plan d'actions ESG

Etyo a accompagné son client Cerfulog pour réaliser une analyse de CAPEX spécifiques aux sujets ESG sur un ensemble de 45 actifs et construire un plan d'action travaux pertinent permettant de répondre aux ambitions environnementales à l'échelle du portefeuille.

Chaque actif a fait l'objet de plusieurs audits portant sur l'alignement au décret tertiaire, la certification BREEAM In-Use et une grille ESG, traduits par un plan d'actions chiffré. L'enjeu de cette mission est donc de rationaliser l'ensemble de ces lignes travaux à l'échelle du portefeuille :

- Priorisation des actions ayant une visée réglementaire et de certification/valorisation,
- Suppression des actions en doublons entre audits,
- Lissage des CAPEX grâce à un effet d'échelle,
- Révision de la pertinence des actions ESG.

Etyo poursuit son accompagnement auprès de Cerfulog dans le pilotage des appels d'offres dédiés, le choix des prestataires et le suivi des travaux.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

« Neutralité carbone » : un terme à ne plus utiliser à la légère

Une étude réalisée par la Commission européenne en 2020 a estimé que plus de la moitié des Green Claims - tels que « sans émissions » ou « climatiquement neutre » - dans l'UE étaient vagues, trompeurs ou infondés.

La directive sur les « Green Claims » (les allégations vertes) a été votée à une écrasante majorité le 11 mai 2022 par le Parlement européen. Le texte devrait interdire le Green Claims si elles ne sont pas accompagnées de « preuves détaillées » et ne pourront pas être « fondées uniquement sur la compensation des émissions carbone ».

Les entreprises qui enfreignent les dispositions seront sanctionnées par des amendes.



La Taxinomie verte ou l'investissement Responsable selon l'UE

Découvrez le règlement Taxinomie de l'UE, un cadre révolutionnaire pour favoriser les



investissements durables. Cette réglementation vise à créer une classification des activités économiques durables et à lutter contre le greenwashing. Elle offre des critères clairs pour déterminer quels investissements sont réellement respectueux de l'environnement. La taxinomie facilite également la transparence et encourage les flux de capitaux vers une économie plus durable. Avec des objectifs environnementaux définis et une influence sur plus de 70 secteurs, cette réglementation est essentielle pour les investisseurs et les entreprises. Plongez dans les détails pour découvrir comment la taxinomie transforme la finance durable.

Vous voulez en savoir plus ? Cliquez sur le lien ci-dessous pour lire l'article complet et découvrir comment la taxinomie transforme la finance durable.

Découvrir l'article complet

Taxinomie & CSRD

Le « sustainable finance package » a été publié le 13 juin 2023 par la Commission européenne. Cette publication intègre les critères techniques pour les 4 objectifs environnementaux manquants du Règlement Taxinomie (acte délégué environnement) :

- Utilisation durable et protection des ressources marines et aquatiques.
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué environnement modifie entre autres l'article 8 et les modalités du reporting. L'acte délégué climat (adaptation et atténuation du changement climatique) est également amendé avec l'ajout d'activités et l'amendement de certains critères techniques.

Une FAQ a également été publiée pour préciser certaines dispositions du Règlement Taxinomie, notamment les garanties minimales. Selon la taille des entités, les textes sont applicables dès 2024 sur le reporting 2023.



Surveillance des ressources en eau dans les ICPE

Le 30 juin 2023 marque la parution d'un arrêté relatif à la consommation d'eau dans les installations classées (ICPE).

Cet arrêté concerne toutes les installations à autorisation ou enregistrement dont le prélèvement d'eau annuel est supérieur à 10 000 m³. Il y a tout de même des exceptions, notamment pour les installations qui ont déjà réduit leurs consommations de 20% depuis 2018.

Cet arrêté prévoit la réduction de consommation d'eau de ces installations pouvant aller jusqu'à 25% en cas de situation de crise. Les exploitants seront tenus de garder à la disposition de l'inspection des installations classées, en fonction des cas, les éléments suivants :

- Liste des milieux de prélèvement et de rejet ;
- Volumes consommés ;
- Procédure de sensibilisation du personnel ;
- Justificatifs prouvant la réduction du prélèvement d'eau depuis 2018 ;
- Liste des investissements ou améliorations ayant permis de réduire les volumes prélevés ou consommés depuis 2018.

Cet arrêté fait écho au point mensuel sur l'état des nappes souterraines, réalisé par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Depuis plusieurs mois, ce dernier publie une carte localisant les nappes et leur état. Au 1er juin, il rapporte que 66% des nappes restent sous les normales mensuelles en mai 2023, contre 68% en avril 2022. Les niveaux sont donc en baisse, même si les pluies du printemps ont permis de ralentir la vidange sur

certains secteurs.

Le BRGM précise que la situation demeure peu satisfaisante dans une grande partie du pays, notamment dans le sud de la Bourgogne et le sud-est. Au-delà de la période estivale, les épisodes de recharge devraient rester ponctuels et surtout peu intenses, sauf en cas d'événements exceptionnels. La situation devra donc être surveillée sur les nappes où des niveaux bas à très bas sont actuellement observés.

INNOVATION

Des panneaux photovoltaïques toujours plus performants

La société Akcome a récemment dévoilé sa dernière gamme de panneaux photovoltaïques, qui se distinguent par une puissance nominale record de 730 Wc quand les panneaux actuellement sur marché proposent une puissance d'environ 400Wc. Ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'utilisation l'hétérojonction, qui consiste à entourer la couche principale de silicium monocristallin avec deux couches de silicium amorphe, permettant ainsi une meilleure captation de l'énergie solaire.

Il convient toutefois de noter que ces nouveaux panneaux sont plus grands que les modèles usuels, avec des dimensions de 2,4 m sur 1,3 m (contre 1 m x 1,7m), offrant une surface totale de 3,12 m². Leur utilisation sera donc davantage orientée vers les grandes centrales solaires au sol.

ACTUALITÉS

Nous sommes ravis d'annoncer que pour la troisième année consécutive, Etyo participera au Salon Produrable qui aura lieu les 12 et 13 septembre au Palais des Congrès à Paris.

Rejoignez-nous sur le stand 158-A et le 12 septembre à 16h30 en salle 342A pour assister à notre conférence sur le thème de la Green Supply Chain. Une annonce spéciale remplie de nouveauté sera faite à cette occasion, soyez prêts à être inspirés et à faire partie de la transformation vers un avenir durable !

PRODURABLE

La communauté des acteurs de l'économie durable
16ème édition

📍 Palais des Congrès, Paris
📅 12 & 13 septembre 2023
📍 Atelier : 12 Sept | 16:30 | 342A

ETYO


PRODURABLE
La communauté des acteurs de l'économie durable

Retrouvez-nous stand 158-A



Toute l'équipe Etyo Green Insight vous souhaite de bonnes vacances !

Rendez-vous en septembre pour votre prochain Greenscope !

ETYO Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com

